OPINION DE M. DE NOAILLES,

Sur les mesures définitives prises contre les ennemis extérieurs, & sur les dispositions des puissances étrangères, relatives à la France,

Lue à la séance du

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

La Constitution est achevée; ses principes doivent désormais diriger nos mouvemens sociaux : il est temps de faire régner une pleine sécurité dans nos villes & dans nos campagnes ; il est temps enfin que la volonté nationale déclarée par ses représentans, ne puisse plus être éludée, & que la force publique puisse, sans se méprendre, réprimer les agitateurs, & protéger ceux qui sincèrement attachés au régime de la liberté veulent jouir de ses bienfaits.

Mais pour arriver à ce premier résultat de notre ré-

volution, nous avons besoin d'être rassurés sur les dangers qui menacent nos frontières; nous avons besoin de nous occuper sérieusement des conjurations qui se trament au-dehors contre notre liberté; conjurations trop encouragées par l'esprit d'incertitude qui, jusqu'ici, a dirigé nos mesures relativement à nos rapports extérieurs. Quel citoyen réfléchi peut se faire illusion sur la nécessité de nous expliquer enfin d'une manière digne de la Nation, avec les Puissances qui nous donnent de l'ombrage? Qui ne voit que le ressort du gouvernement restera foible ou enchaîné, tant que les mécontens pourront espérer que la crainte des Puissances étrangères affoiblira notre attachement à la Constitution maintenant décrétée.

Non, l'Etat ne peut plus rester exposé au danger des résolutions foibles, des mesures non exécutées ou suivies avec lenteur; il faut enfin prendre une attitude qui nous fasse connoître tous nos ennemis, qui leur montre que si nous ne les craignons pas, c'est parce que nous sommes en état de les combattre.

Il est possible que les Puissances qui nous menacent n'ayent pu encore former le plan de leurs opérations contre nous; que leurs propres querelles & les intérêts qui les divisent suspendent, encore quelque temps, le concert dont elles ont besoin pour nous attaquer; il est possible aussi que plusieurs d'entre elles trouvent plus convenable à leur politique de ne pas entrer en guerre avec une Nation qui, ne leur faisant aucun mal, peut leur faire beaucoup de bien; il est possible enfin que toutes craignent les conséquences qu'auroit infailliblement dans leurs propres Etats la guerre qu'elles déclareroient ouvertement à des opinions précieuses pour tous les hommes, à des opinions de nature à se propager avec plus de rapidité par l'effet des obstacles qu'on leur oppose; car il est hors de doute que nos victoires allumeroient des feux-de-joie chez nos ennemis: il n'est pas moins certain qu'un deuil effrayant accompagneroit par-tout nos défaites.

Mais ces réflexions ne suffisent pas à notre sûreté : c'est à ces Puissances à les faire ; c'est à elles à envisager leur entreprise dans tous ses rapports. Notre devoir est de consulter l'expérience ; elle nous apprend que les princes sont, comme tous les hommes, sujets à de grandes erreurs, & souvent entraînés par la passion dans des mesures que la raison & la prudence condamnent.

Eloignons donc de notre esprit tout autre motif de sécurité, si ce n'est celui qui doit résulter de nos propres forces. L'impuissance de nos ennemis sera d'autant plus grande, ils écouteront d'autant mieux le conseil de leurs vrais intérêts, ils se défieront d'autant plus des prétentions de l'orgueil, des sollicitations de la vengeance, que nous leur présenterons de plus grandes difficultés à surmonter, de plus grands dangers à courir, & de plus grandes dépenses à faire.

Nous ne voulons pas attaquer, directement ni indirectement les gouvernemens, ni les mœurs, ni les habitudes, moins encore les propriétés des Puissances étrangères ; mais il n'en est pas moins devenu important, indispensable de prouver à l'Europe que la Nation Françoise, en devenant libre, n'a rien perdu des moyens & des forces qui de tout temps l'ont rendue redoutable.

Pouvons-nous douter des intentions de nos ennemis ? craindrons-nous que notre appareil guerrier détermine leur agression ? Mais cet appareil, ils le provoquent eux-mêmes ; il veulent eux-mêmes troubler la paix de la France avec ses voisins ; ils veulent nous faire abandonner le système d'union & de concorde que nous desirons entretenir avec tous les peuples.

A quelle autre cause attribuerions-nous leurs mouvemens ? Avons-nous formé des projets d'attaque ? sommes-nous entrés dans quelque ligue dirigée contre les cabinets de l'Europe ? notre ministère projette-t-il des guerres offensives ? Non. Il est donc clair que c'est pour nous forcer de plier sous le joug du despotisme, qu'on

rassemble des troupes, & que l'on ferme tous les débouchés de la France.

Il est temps, Messieurs, si nous ne voulons pas mériter les reproches les plus graves, si nous ne voulons pas nous rendre criminels aux yeux de la Nation, de fermer l'oreille à tous les raisonnemens dilatoires.

Les Hollandois ont perdu, & peut-être pour toujours, le juste espoir qu'ils avoient de rentrer dans leurs droits, & ils ne l'ont perdu que pour avoir trop écouté les discoureurs timides, les esprits rétrécis par la richesse, qui trouvoient leur repos dans l'opinion que les hostilités dont on les menaçoit étoient chimériques.

Les Belges, négligeant les avis qu'on leur donnoit, se sont vus tout-à-coup investis; ils ont vu l'édifice de leur liberté renversé au moment où ils croyoient que l'approche de l'hiver retiendroit dans leurs cantonnemens les bataillons destinés à les soumettre.

Des bruits sourds de médiations se répandent : avec qui donc aurions-nous à entrer en médiation ? La Nation est-elle divisée en deux partis ? réside t-elle dans quelques individus qui promènent leur mécontentement au dehors du royaume ? Une Nation puissante a-t-elle donc besoin de médiateurs étrangers pour faire ses propres lois ? Que deviendroient, ainsi que l'a remarqué un de nos collègues, (1) sa force, sa dignité, son rang, quand des Puissances étrangères auroient affoibli notre volonté législative ?

S'il y a des vices dans notre constitution, c'est à l'expérience à nous les faire connoître; c'est à la raison, c'est à notre sagesse à y apporter des remèdes salutaires : car qui ne voit pas que si l'on pouvoit modifier une seule de nos opinions par un contre-poids étranger, toutes nos forces se perdroient à l'instant, & que les ennemis de la révolution en deviendroient bientôt les maîtres ?

---

(1) M. d'André.

Ou il faut avoir abjuré toute maxime de la ſaine politique, ou la ſeule propoſition d'entrer en négociation ſur nos lois doit nous faire courir aux armes. Non, les Français ne recevront d'autres loix que d'eux-mêmes; ils ne ſeront pas devenus des hommes libres pour s'avilir; ils n'auront pas invoqué les lumières de la philoſophie, ils n'auront pas appelé au milieu d'eux le règne de la raiſon, pour écouter le langage des préjugés & de l'ignorance. La loi barbare du plus fort a pu ſoumettre de petits États à ce malheur; mais un empire tel que la France, une population telle que la nôtre, eſt en état, & doit, à tout prix, ſe défendre contre le dernier degré de l'humiliation.

Ainſi tout nous oblige à nous rendre redoutables, & à donner à tous nos préparatifs les développemens qui appartiennent à une grande nation; à ſoutenir avec dignité un ouvrage dont elle ſeule étoit capable; à renvoyer au pied du trône des deſpotes les dangers dont ils prétendent nous effrayer.

Lorſque l'Angleterre fit ſa mémorable révolution, premier germe de la nôtre, écouta-t-elle ou les menaces, ou les propoſitions des autres Puiſſances? Non: quelle énergie au contraire ne développa-t elle pas? Par-tout les flottes angloiſes firent reſpecter le pavillon de la Liberté; par-tout on craignit d'irriter une nation occupée à ſe rendre libre.

Je vous ai préſenté les malheurs auxquels on s'expoſe par une trop grande ſécurité ſur les deſſeins ou la puiſſance des ennemis: rappelez-vous maintenant ce que peut la prévoyance. Les préparatifs de Frédéric II ont honoré la ſienne dans la fameuſe guerre de ſept ans. C'eſt à cette vertu de l'homme d'État que l'homme de guerre dut les ſuccès ſi glorieux qu'il obtint contre des Puiſſances qui devoient l'accabler: l'Europe entière, étonnée de ſes reſſources, & fatiguée de ſa réſiſtance, vit qu'elle n'avoit pas aſſez de moyens pour combattre ce grand homme; elle s'empreſſa de conclure la paix. Serions-nous animés par

des motifs moins puissans que les siens ? Les intentions de nos ennemis produiront-elles contre nous un moindre acharnement que les projets si glorieusement déconcertés par Frédéric ? Ceux qui menacent notre liberté sont excités par une haine implacable, par une haine qui s'acharne contre les obstacles, parce qu'elle se propose, pour les surmonter, de joindre la perfidie à la force ; parce que d'un côté, elle s'attend à répandre l'effroi par le bruit de ses vengeances, & que de l'autre elle se rassure par la générosité de l'homme libre dès qu'il est vainqueur.

Voilà pour les sentimens de nos ennemis : passons aux considérations qui les encouragent. Après s'être remplis de confiance dans leurs forces, ils calculent les nôtres ; ils ne voient point dans notre armée ce qui fait l'avantage des leurs. Le François est belliqueux ; mais la longue paix dont nous avons joui, & les circonstances de la révolution, nous obligent aujourd'hui à faire, en quelque sorte, un nouvel apprentissage de la guerre. Ils observent que notre système guerrier nous ayant toujours fait porter la guerre hors de nos frontières, nos moyens de défense intérieure n'en ont été que plus négligés.

En effet, telle a été notre position à cet égard, que si les Puissances étrangères eussent été en mesure de nous attaquer au moment de la fuite du Roi, leur agression subite nous eût exposés aux plus imminens dangers, & nous eût causé de très-vives alarmes : nos Places étoient entièrement ouvertes, nos approvisionnemens insuffisans ; nous étions sans aucun plan de défense.

Le Roi a été arrêté dans sa marche ; cette circonstance a fait éclater une énergie dont nous étions loin de prévoir la force & l'étendue, & dont il est impossible que des ennemis réfléchis ne redoutent les effets. S'ils l'ont jugée en hommes prudens, s'ils ont calculé les dispositions dans lesquelles cet événement à mis tous les esprits ; s'ils ont vu combien les préjugés d'hier sont éloignés d'aujourd'hui, ils ont dû conclure au moins que nous ne serions

pas facilement domptés, & que l'entreprise de nous arracher notre Constitution, exigeoit, de leur part, de plus grands développemens de force que ceux avec lesquels ils se flattoient, il y a deux mois, de nous en imposer.

Mais, disons-le avec franchise, ils ne renonceront pas à leur dessein, tant qu'ils verront subsister autour de nous la plupart des obstacles qui, jusqu'ici, ont retardé ou troublé nos préparatifs. Ils s'agrandiront même à leurs yeux, parce que cette illusion flatte leurs vues, & semble favoriser leurs projets.

Persécutés par de fatalités innombrables, nous le sommes encore par un esprit de méfiance qui s'occupe sans cesse du ralentissement de nos mesures. Notre Armée n'existe pas, ou du moins nous ne pouvons compter ni sur sa force, ni sur ses moyens.

En effet, une armée n'existe que par la plus parfaite intelligence entre toutes ses parties; sa force est toute entière dans une obéissance graduée, dans l'habitude des exercices militaires; en un mot, dans un ensemble tellement combiné, qu'il suffise d'un geste pour la faire mouvoir, ou pour l'arrêter.

Or, je le répète, cette armée, nous ne l'avons point. La plupart de nos Officiers ont abandonné leurs drapeaux, les remplacemens ne s'exécutent pas; & si c'est la faute des décrets rendus tantôt pour un mode, tantôt pour un autre, personne n'en instruit l'Assemblée. Nos soldats répandus sur tous les points de l'Empire, ont perdu, par le défaut d'exercice, le goût des manœuvres, l'habitude de la discipline, & la science des marches; nos vétérans mêmes, qui servent de modèle dans les combats, se dégoûtent & du peu de subordination, & du ton avantageux de leurs émules.

Nous avons arrêté, pour rétablir les régimens dans l'état où ils doivent être, des dispositions qui demandent un temps qu'il est impossible d'accorder. Les gardes nationales volontaires, entretenues par l'État, ne s'or-

ganisent qu'avec une extrême lenteur. La plupart de nos corps sont incomplets, & nous n'avons pas d'armée de campement : cependant les camps sont la meilleure école du militaire ; le plus prompt comme le plus sûr moyen de rétablir la discipline, les habitudes guerrières & l'esprit d'union & d'ensemble, si nécessaire pour arrêter l'ennemi sans s'exposer à de grandes pertes.

Il fut arrêté, le 11 de juin dernier, que le Roi seroit requis de donner les ordres nécessaires pour exécuter, sur plusieurs points de l'Empire, des campemens pour ramener l'ordre, la discipline, les exercices militaires dans les troupes de ligne qui sont spécialement chargées de nous défendre des ennemis extérieurs. La saison avance, & nous n'avons encore rien entendu qui annonce l'exécution de nos décrets.

Faut-il s'étonner qu'un tel état de choses n'entretienne pas, tant qu'il durera, les espérances de nos ennemis ? Oui, sans doute : ils espéreront aussi long-temps qu'ils verront l'exécution de la loi, incertaine.

Que ne peuvent-ils pas raisonnablement attendre, lorsqu'on écoute patiemment dans notre Assemblée un ministre qui avance qu'un campement de nos troupes sur nos frontières en nécessite un des Puissances voisines sur la frontière limitrophe ; que telle est la loi de la guerre ? Eh ! si telle est cette loi, pourquoi tarde-t-on à multiplier nos soldats sur la ligne de défense ? pourquoi nos gardes nationales ne sont-elles pas dans nos Places ? pourquoi ne sommes-nous pas à l'instar de nos voisins ; & s'ils nous obligent par leurs dispositions, à multiplier le nombre de nos soldats, pouvons-nous éviter de les faire camper ? Encore une fois, nous ne menaçons pas, mais on nous menace : pourquoi craindrions-nous d'augmenter nos forces ?

A ce tableau véritable & que la malveillance exagère encore en abusant de quelques faits, & des imperfections inévitables au commencement de tout ordre nouveau,

on

on ne manque pas d'ajouter les difficultés qui environnent de plus près l'Assemblée Nationale.

En effet, que penser des décrets inutilement rendus sur l'organisation de notre armée ?

Au mois de février dernier, sur le rapport de M. Mirabeau, il fut décrété que quarante régimens d'infanterie & quarante régimens de cavalerie seroient portés au pied de guerre. Ce complément ne s'est pas effectué : il en est ainsi de l'armée auxiliaire ; cependant on n'en a pas rendu compte à l'Assemblée Nationale, on n'a pris aucune mesure pour subvenir au besoin des troupes ; & que résulte-t-il aujourd'hui de cette négligence ? Il faut compléter nos régimens, former nos auxiliaires, & rassembler une armée de gardes nationales volontaires qui, soudoyées, nuisent nécessairement au recrutement des troupes de ligne ; il résulte que des moyens extraordinaires deviennent indispensables pour le succès de la mesure décrétée par l'Assemblée aux mois de février & juin ; mesure à laquelle nous ne pouvons renoncer sans manquer de sagesse.

L'armée doit être composée de deux cent-trois mille hommes : elle ne l'est que de cent quarante-sept mille. Quelle en est la cause ? manquons nous de soldats ? Mais la longueur des engagemens de huit années, utile dans des temps ordinaires, n'est plus nécessaire lorsqu'il ne s'agit que de répousser des dangers pressans ; & tout ce qui excède le complet de paix, ne devroit pas être admis pour un aussi long terme. On engage pour un an, pour deux ans ; & le citoyen ne voyant devant lui, qu'une carrière glorieuse dont le terme est prochain, s'enrôle sans difficulté. La guerre d'Amérique nous en offre l'exemple : l'Angleterre & les États-Unis enrôloient leurs soldats pour un an, pour deux ans, ou pour le tems de la guerre.

Que peuvent penser ceux qui conspirent contre nous, de nous voir arrêtés par de semblables difficultés, de nous voir traiter de mauvais citoyens ceux qui s'effrayent

de notre défaut d'activité; comme si même dans le misérable système d'une capitulation, il ne falloit pas se mettre en état de l'obtenir honorable !

Voyons maintenant avec quelles forces réelles nos ennemis, déja encouragés par l'état actuel de nos mesures, peuvent espérer de nous donner la loi.

Nous pouvons être attaqués à deux époques différentes.

La première est à la fin de cette campagne; la seconde, à l'ouverture de la campagne prochaine.

Les premiers projets que l'on peut tenter, n'exigent pas de moyens aussi étendus que les projets ultérieurs.

Cependant, en calculant par approximation les forces qui pourroient être réunies contre nous, on peut supposer que l'Allemagne, sans y comprendre l'Autriche, peut disposer de cinquante-neuf mille hommes, & l'Autriche de quarante-cinq mille; ce qui forme un total de cent-quatre mille hommes, dont quatre-vingt-dix d'Infanterie & quatorze de Cavalerie.

Observez, Messieurs, que l'Arsenal de Magdebourg, un des mieux approvisionnés de l'Europe, peut aisément fournir un train considérable d'artillerie, l'embarquer sur l'Elbe, & le faire arriver à Namur par la Hollande & la Meuse.

Ajoutez à cette observation, qu'un train d'artillerie, quel qu'en soit l'objet, est déja embarqué sur le Danube pour se rendre à Luxembourg : pensez enfin qu'une insurrection nouvelle dans les Pays-Bas n'auroit pas lieu, lorsque le point d'attaque seroit rapproché des limites de ce pays; & que quel que soit le mécontentement des Belges, il n'y auroit d'explosion dans les Pays-Bas que dans le cas où les troupes Autrichiennes seroient battues par les troupes Françoises.

J'ai présenté l'état des troupes que nous pouvons avoir à combattre avant la fin de l'année : voyons avec quelles forces on pourroit nous attaquer au mois de mars prochain.

La confédération Germanique, en y joignant (1) soixante mille hommes fournis par l'Espagne & la Savoye, peut faire arriver sur nous quatre cent mille hommes.

Mais avant de développer nos moyens sur ce second projet, occupons-nous d'abord des cent mille hommes qui peuvent marcher contre nous au mois d'octobre.

Ces troupes peuvent être divisées, & former deux armées : la première agiroit entre la Sambre & la Meuse, la seconde entre la Meuse & la Moselle.

Ici deux moyens se présentent à nos ennemis : le premier, de se maintenir à la même hauteur, d'attaquer corps-à-corps tout ce qui voudroit résister, & de menacer même la Capitale, en gagnant le cours des rivières;

Le second, de marcher avec 60 mille hommes contre l'armée de Flandres, de faire avec ce qui leur resteroit les siéges de Mezières, Sedan, Montmedi, & Longwi, & d'établir ses quartiers d'hiver dans la ci devant province de Champagne.

Dans ces deux suppositions, les préparatifs de guerre continueroient sur la rive droite du Rhin; ce qui tiendroit en échec les troupes de l'Alsace.

Les deux armées que j'ai supposé réunies contre la France, pourroient agir vers l'Alsace & la Lorraine allemande; mais les positions étant moins favorables dans cette partie, notre système de défense mieux connu, mieux combiné & plus facile, il est à croire que nos ennemis préféreront le premier plan d'attaque.

Quelques personnes pourroient objecter que les troupes

---

(1) Ces calculs paroîtront peut-être exagérés, mais j'ai observé à l'Assemblée que si nous pouvions repousser les efforts de nos ennemis en calculant leurs forces sur le plus grand pied, toute diminution augmenteroit nos ressources.

étrangères n'auroient pas de magasins ; mais les militaires savent qu'après une moisson abondante, avec des troupes actives, une cavalerie nombreuse, beaucoup de troupes légères, & des ressources d'argent, on a bientôt fait des approvisionnemens. D'ailleurs, en se rendant maître de Mezieres, Sedan & Longwi, l'ennemi entretiendroit ses communications avec Namur & Luxembourg où sont tous ses magasins.

En supposant que les tentatives de nos ennemis fussent couronnées du succès, il est facile de pressentir avec quelle vigueur nous serions attaqués à la seconde campagne, & combien ce premier avantage affoibliroit notre confiance en nous-mêmes.

Je n'étendrai pas plus loin mes observations : je me hâte de présenter à l'Assemblée la masse de forces que nous pourrions opposer en ce moment à nos ennemis.

Soixante mille gardes nationales pour défendre nos Places, & quatre-vingt quinze mille hommes de troupes de campement suivant le premier rapport du comité militaire.

Pourquoi ces forces ne sont-elles pas déja sur nos frontières ? Pourquoi les citoyens qui les habitent craignent-ils chaque jour de se voir abandonnés ? Pourquoi vient-il de toute part, des députations chargées de solliciter ce qui est depuis long-temps arrêté ?

Je ne chercherai point ici à vous détailler les obstacles qui arrêtent les mouvemens du gouvernement, ni les mesures qui ont été négligées ; je me bornerai à vous présenter celles qui me paroissent nécessaires dans ce moment.

Je passe aux quatre cent mille hommes qu'on peut faire agir au mois de mars contre la France, & j'examine d'abord si ces forces sont suffisantes pour dompter sur tous les points de l'Empire des hommes déterminés à être libres.

Pour

Pour le craindre, il faudroit ſuppoſer que les François ont changé de nature; il faudroit imaginer que braves ſous un gouvernement aviliſſant, ſous un régime dans lequel ils verſoient leur ſang pour river leurs chaînes, ils ſont devenus tout-à-coup lâches & ſans caractère, lorſqu'ils ſont appelés à la défenſe d'une patrie, c'eſt-à-dire à la défenſe de droits précieux, & d'une exiſtence honorable.

Un pareil changement n'eſt pas dans la nature des choſes; & dès-lors, que peuvent quatre cent mille hommes contre nous? Que devient ce nombre effrayant, lorſqu'on enviſage que l'ennemi doit parcourir tout l'Empire pour y diſputer le terrein pas à pas, aſſurer ſans ceſſe ſes communications, & ſe mettre en état, non ſeulement de donner la loi dans tous les départemens, mais de l'y maintenir d'une manière ſtable, mais d'établir ſur une immenſité de points une force réprimante qui eût continuellement le moyen & la volonté de contenir des mécontemens toujours renaiſſans, & les effets d'une haine à jamais implacable?

Voyez combien de poſitions avantageuſes, de retraites inabordables la France offre aux ſoldats de la Liberté; que de bois, de forêts, de ravins, peuvent à tout moment arrêter l'ennemi, & le conſumer par des combats en tout genre! quelles difficultés il éprouveroit pour aſſurer ſes ſubſiſtances, pour ſe procurer du repos dans un pays où toutes les diviſions ſe touchent par tous les points, où tous les habitans, les vieillards, les femmes, les enfans, ſeroient autant de bras qu'il faudroit enchaîner! convenons en, la conquête de la France eût été poſſible à des ſoldats proclamant devant eux, les bienfaiſantes lois de la liberté; mais elle eſt impoſſible à des hommes qui ne peuvent offrir que des fers dont ils ſont chargés eux-mêmes.

Convenons encore, que ſi une entrepriſe auſſi vaſte pouvoit agiter les cabinets de l'Europe, nos moyens de

défense devroient se borner à épargner notre sang, assurés que les armées nombreuses de nos ennemis se dissiperoient par une désertion sans cesse encouragée, ou périroient sous des coups habillement dirigés.

Observez en outre que la ligue des Puissances de l'Europe ne peut exister que dans l'hypothèse d'un succès assuré, ou dans celle où les Souverains qui agiroient contre la France, se retrouveroient, après cette expédition, dans les mêmes rapports entr'eux & avec la France; & cela est impossible : car dans cette prétendue ligue des Rois, il y en auroit un choisi pour soutenir les efforts de tous; l'autorité qui lui seroit confiée seroit infiniment dangereuse; vainqueur de la France, il deviendroit la terreur de l'Empire Germanique; vaincu, il en seroit la victime.

Examinez enfin, que le Roi acceptant la Constitution, les mécontens ne seront plus aux yeux de toute l'Europe, que des sujets rebelles à l'autorité légitime, à cette autorité qu'ils ont eux-mêmes reconnue, & pour laquelle ils sollicitent des secours; ajoutez que cette faction deviendroit d'autant plus dangereuse à celui qu'elle auroit la prétention de servir, qu'elle exigeroit, en cas de succès, les plus pénibles sacrifices : & alors quelle ardeur ne trouveriez-vous pas dans vos soldats & dans vos officiers, lorsqu'ils joindroient à l'intérêt de défendre la patrie, celui de maintenir la Constitution, & de satisfaire leurs sentimens personnels pour le chef suprême de l'armée ?

J'interpelle tous les guerriers qui ont médité leur profession, & qui connoissent l'ascendant des causes morales contre la plus savante tactique : qu'ils disent si la France peut être conquise, lorsque l'enthousiasme de la liberté, l'orgueil du nom François, & une bonne discipline se chargeront de la défendre ?

Nous ne devons donc appréhender raisonnablement au mois de Mars d'autre projet que celui de nous effrayer sur

nos frontières par une nombreuſe armée qui, en nous privant de notre commerce extérieur, nous raviroit une partie de nos richeſſes territoriales.

Quels que ſoient nos motifs de ſécurité, ils ne doivent, ni ralentir nos préparatifs, ni diminuer nos moyens de défenſe, & même ceux d'attaque. Les Suiſſes, les Bataves, les Anglois, les Américains, n'ont pu fixer chez eux la liberté qu'après avoir long-temps combattu pour elle.

Mais les diſpoſitions ſollicitées & attendues par la Nation entière, ſont juſqu'à ce moment incomplettes ou détruites par leur inexécution; & la plupart des bons eſprits penſent, ou que les agens du pouvoir exécutif ſont incapables de ſeconder les meſures de l'Aſſemblée nationale, ou qu'ils ſont entravés, ſoit par la diverſité des opinions des hommes qui ont la prépondérance dans les Comités, ſoit par des défauts de formes qui empêchent de donner à chaque diſpoſition le ſoin qu'elle exige pour être exécutée ſelon le but qui l'a fait concevoir.

Je m'arrête d'autant plus volontiers à la dernière opinion, qu'il n'y a qu'une manière de ſe conduire dans les deux ſuppoſitions; & j'oſe avancer que nous n'avons rien de mieux à faire que de réunir le plus promptement poſſible tous les eſprits autour d'un plan d'opération qui puiſſe concilier la confiance de la Nation entière. Or quel ſera ce plan? Celui qui pourvoira aux vrais moyens de faire ceſſer les inquiétudes; celui qui, étant concerté par un petit nombre d'hommes conſommés dans l'art militaire, pourra donner à toutes les meſures l'enſemble & la correſpondance qui leur eſt néceſſaire pour que toutes les parties de l'Empire expoſées à l'invaſion ſe trouvent en état de défenſe, ſelon que les circonſtances & la nature de l'attaque l'exigeront. Mais un tel plan n'exiſte pas encore, & ne peut pas exiſter.

Deux généraux ſont chargés d'un grand commande-

ment, mais ils ne se sont pas encore abouchés; ils ne se sont pas communiqué leurs idées sur les choses de fait & sur la conduite que chacun d'eux pense être la meilleure, & sur l'appui qu'ils pourront se prêter mutuellement. Cependant puisque leur but est commun, ils doivent se mettre d'accord sur toutes les mesures qu'exige notre sécurité extérieure; les chefs du génie & de l'artillerie, & le ministre de la guerre, doivent être présens à leur conférence : il est aussi nécessaire d'y admettre des citoyens généralement estimés, connus par leurs talens, leur attachement à la révolution & leur dévouement à la constitution; leur présence fortifiera la confiance que méritent les généraux; elle fera cesser toute contradiction propre à énerver ou à faire manquer les mesures qui seront arrêtées dans cette conférence militaire.

Les incertitudes des généraux, les contrariétés des bureaux du ministre, les conflits entre lui & le comité militaire; les résolutions intempestives des administrations de département, ou des municipalités entraînées par les inquiétudes résultantes du pouvoir exécutif; toutes ces causes d'une effrayante anarchie cesseront.

Après que cette conférence importante aura eu lieu, que les mesures défensives auront été prises, qu'elles ne pourront plus être contrariées par le mode d'exécution, vous penserez sans doute qu'il est utile de mettre à exécution la loi qui permet à tout François d'aller, de venir, de voyager hors des limites de l'Empire. Vous penserez aussi que la Constitution étant achevée, & le Royaume dans un état de défense respectable, il ne doit plus rester le moindre souvenir de la Révolution, & vous en détruirez le germe, en ne laissant rien subsister de toutes les différentes accusations qui ont eu pour objet la sûreté de l'Etat : c'est aux peuples libres à se montrer généreux, même envers leurs ennemis.

Si vous étiez, Messieurs, encore incertains de la nécess-

ſité de la conférence militaire par laquelle je vous propoſe de mettre fin aux déſordres qui règnent dans les opinions & dans la manière d'obtenir des réſultats, je vous prierois d'entrer dans une autre conſidération.

La nouvelle Légiſlature s'avance ; elle va être chargée de ſurveiller la défenſe & la sûreté de l'Empire. Vous ne pouvez pas vous diſpenſer de faire relativement aux dangers dont nous ſommes menacés, & à nos moyens de les repouſſer, ce que vous avez ordonné qui eût lieu pour les finances ; c'eſt-à-dire de lui rendre un compte exact & précis de l'état de nos forces, ſous tous les rapports qui pourront éclairer ſa ſurveillance.

Cet état ne peut pas être dreſſé d'une manière convenable dans les bureaux du Miniſtre de la guerre, ni dans le Comité militaire : leurs documens ſont relatifs à des circonſtances qui changent à tout moment.

Le réſultat de la conférence que je vous propoſe, peut ſeul éclairer utilement la nouvelle Légiſlature, parce que le compte qu'il préſentera ſera le fruit des obſervations faites par les chefs de l'armée & le Miniſtre de la guerre en parcourant nos frontières, en viſitant les divers corps deſtinés à les défendre, en écoutant les rapports des officiers & en vérifiant ſur les lieux les faits allégués ſur les choſes mêmes. Ce travail eſt néceſſaire au plan de défenſe pour lequel je demande la réunion d'une conférence.

Enfin quand on jette les yeux ſur la nouvelle carrière qui va s'ouvrir à l'inſtant où le Roi reprendra ſes fonctions, la néceſſité de cette conférence ſe fait ſentir encore plus vivement. Le Roi doit être conſidéré comme revenant d'un long voyage, durant lequel il s'eſt opéré des changemens immenſes dans l'Empire, changemens qui toujours lui ont été préſentés dans un ſens contraire à leur objet. Il ſeroit lui-même le plus malheureux des mortels, s'il ne prenoit pas la ferme réſolution d'appuyer, par tous les moyens qui lui ſeront confiés, & par ſon plein aſſentiment, la Conſtitution actuelle de l'Empire. Cette voie

lui est ouverte, de s'assurer l'affection des François. S'il a des inquiétudes sur la bonté de certaines lois, qu'il les présente; il en a le droit : mais qu'il sache que ce n'est pas dans la confusion de l'anarchie, & dans l'exaltation où elle jette les meilleurs esprits, qu'il éclairera ses doutes, & qu'il en obtiendra l'amélioration. Ses plus grands ennemis sont ceux qui l'alarment sur sa puissance, & qui, voulant gouverner pour eux-mêmes, se parent à ses yeux d'une hypocrite sollicitude sur le pouvoir royal.

Tant que le Roi sera le chef de la puissance exécutrice d'un empire comme la France, il sera revêtu par cela même d'un grand pouvoir. La seule fonction de faire régner les lois est une source intarissable de gloire; elle conduit à l'environner d'estime & de vénération. Le régime de la liberté est fait pour les bons caractères, pour les hommes ambitieux d'une place distinguée entre les bienfaiteurs du genre-humain. Nul n'est plus intéressé que le Roi à reconnoître que l'empire de la raison, le seul qui convienne aux chefs des Nations, est vivement réclamé par la très-grande majorité des François. Il n'y a pas un homme de bon-sens qui ne lui prédise les plus accablantes infortunes pour lui & ses descendans, s'il ne s'applique pas sérieusement à consolider la révolution. Les lois feront raison des ennemis intérieurs; mais c'est au parti que le Roi prendra contre ceux du dehors, qu'on jugera de ses intentions. Il ne tient qu'à lui de détruire toutes les alarmes, de dissiper toutes les haines particulières, de rétablir la sécurité sur les frontières, & de procurer ainsi à toutes les parties de la Constitution ce jeu libre & non interrompu, seul propre à l'éclairer sur ses défauts.

Il faut donc que le Roi connoisse parfaitement & l'état des forces dont il a le suprême commandement, & les opérations que les circonstances exigent, afin que rien ne s'oppose aux mouvemens & aux résolutions qu'il doit diriger dès que l'activité lui sera rendue.

Enfin, il est un autre objet sur lequel il importe de

faire l'Europe entière juge de nos dispositions : je parle des prétentions des Princes étrangers dans les Départemens du Rhin & de la Moselle Comment se fait-il qu'il ne soit pas encore sorti du cabinet des affaires étrangères un seul mémoire & sur la nature de ces prétentions, & sur les titres que nous avons à opposer à ce qu'elles auroient d'extrême & de déraisonnable ? Quoi ! dans les querelles d'Etat à Etat, les despotes ne dédaignent pas le tribunal de l'opinion publique ; & nous gardons le silence, & nous n'avons pas encore répandu sur cette querelle les lumières qui doivent la faire juger ? Comment expliquer une telle insouciance ?

On ne peut pas douter que la Nation ne veuille être juste : il faut donc éclairer sa justice ; il faut que ce procès soit mis en état d'être universellement jugé, & que les démarches du Roi pour procurer aux Princes les dédommagemens qui leur sont dus, ne soyent pas exposées aux critiques de l'ignorance & de la mauvaise foi. Quand on a trouvé le point où la justice s'arrête, rien n'empêche d'être généreux : éclairons-nous donc sans plus tarder ; & si ces prétentions sont réservées pour servir de prétexte à une guerre, comme alors les négociations seront infructueuses, hâtons-nous d'amener la discussion au point où l'injustice ne pourra plus échapper au grand jour.

Je n'ai parlé ni de l'armée des émigrans, ni des entreprises pour lesquelles les mécontens semblent compter sur leurs propres forces. Leur secret ne nous est pas encore révélé : si leur parti est aussi nombreux qu'ils l'annoncent, à quoi sert de temporiser ? Ils ne renonceront à leurs desseins que lorsque l'armée de la Liberté les aura convaincus de leur foiblesse.

Je me résume. Nous devons établir pour certain qu'on projette des hostilités contre nous, en haine de notre révolution & de notre Constitution libre.

Nous devons en conséquence nous occuper avec la plus

grande activité des moyens de défenſe les plus importans & les plus efficaces.

Rien ne nous doit ralentir à cet égard, jusqu'à ce que toutes les apparences hoſtiles, dont nous pouvons craindre d'être l'objet ſoyent entièrement diſſipées; & nous devons hâter ce moment, puiſque la crainte qu'on nous inſpire eſt déjà un germe d'hoſtilité auſſi fâcheux à pluſieurs égards que le ſeroit une agreſſion effective.

Nous devons nous mettre en meſure de faire ceſſer tout procédé contraire au droit des Nations, & demander la réparation de tout acte quelconque, par lequel la Nation ſeroit inſultée, & ſa ſouveraineté méconnue.

Je propoſe en conſéquence le projet de décret ſuivant :

ARTICLE PREMIER.

L'Aſſemblée Nationale décrète que le Miniſtre de la Guerre ſe réunira *ſur un point de la frontière* avec MM. de Rochambeau, de Luckner, les chefs du Génie, de l'Artillerie, & deux Commiſſaires étrangers, & que dans des conferences établies il ſera arrêté un plan d'opération pour la défenſe de toutes les parties de l'Empire.

ART. II.

Décrète en outre que les Miniſtres du Roi ſeront requis de préparer tous les mémoires, documens néceſſaires pour éclairer l'Europe ſur les prétentions des Princes poſſeſſionnés dans les ci-devant Provinces de Lorraine & d'Alſace, & qu'immédiatement après que la Conſtitution ſera acceptée par le Roi, les négociations s'entameront ſur cet objet entre le chef de l'Empire Germanique & les Parties intéreſſées.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.